



Revenus fiscaux en 2003 : plus élevés mais plus dispersés en ville

En 2003, la moitié de la population lorraine vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation supérieur à 14 730 euros. Le revenu des ménages lorrains reste légèrement moins élevé que celui observé en province mais l'écart entre hauts revenus et bas revenus demeure plus faible.

Les EPCI urbains comptent les ménages les plus aisés, mais aussi les revenus les moins homogènes, notamment dans leurs villes-centres. Les seniors de 50 à 59 ans déclarent toujours les revenus les plus élevés.

En Lorraine, 904 000 ménages ont déclaré des revenus aux services fiscaux au titre de l'année 2003 ce qui situe la part des ménages imposés dans la région à 55% contre 57% dans la France de province.

Un Lorrain sur deux appartient à un ménage percevant plus de 14 730 euros par unité de consommation (UC), ce qui place la Lorraine au 13^e rang des 21 régions de province, loin derrière le trio habituel Ile-de-France, Alsace et Rhône-Alpes et situe le revenu fiscal médian par UC de la région à 200 euros en dessous de celui de la France de province.

La Lorraine est cependant nettement mieux placée que le Languedoc-Roussillon, le Nord-Pas-de-Calais et la Corse, où les revenus médians observés sont les plus faibles (respectivement 13 700, 13 400 et 13 300 euros par UC).

Par rapport à celui des régions voisines, le revenu médian lorrain n'est supérieur que de 130 euros à celui de la Champagne-Ardenne, mais il est inférieur de 200 euros à celui de la Bourgogne et de 430 euros à celui de la Franche-Comté. La différence est en revanche très marquée avec l'Alsace qui

affiche un revenu médian supérieur à celui de la Lorraine de 2 400 euros.

Au sein de la région, les départements maintiennent leur position relative entre eux : Meurthe-et-Moselle (15 100 euros par UC), Moselle (14 800), Vosges (14 300) et enfin Meuse (14 000). C'est dans les deux premiers, qui sont par ailleurs les plus urbanisés, que les ménages sont les plus imposés (57% et 55%).

Revenus plus homogènes dans la Meuse et les Vosges

La dispersion des revenus s'analyse en considérant le rapport entre les 10% des ménages qui déclarent les revenus les plus forts et les 10% des ménages qui déclarent les revenus les plus faibles.

En Lorraine, en 2003, les premiers déclarent un revenu par UC supérieur à 28 000 euros (inférieur de 1 100 euros à la France de province) ; les seconds se situent à 5 700 euros (du même ordre que celui de la France de province).

Comme en 2001, les habitants de la Meuse et des Vosges ont des revenus moins disper-

sés que ceux des deux autres départements, signe que leur population est plus homogène. Une situation qui résulte, pour ces territoires plutôt ruraux, d'un haut niveau des revenus les plus bas, conjugué à un niveau faible des revenus les plus élevés.

En Lorraine, les revenus proviennent, plus fréquemment que dans la France de province, des traitements et salaires (67% contre 64%). La Moselle est ici la mieux placée des quatre départements lorrains (69%). Les revenus viennent aussi pour 24% des pensions, retraites ou rentes et pour 6% des bénéfices des professions non salariées. Une part qui dans la région est plus élevée en Meuse et dans les Vosges et tient à la structure de la population de ces deux départements qui comptent proportionnellement le plus de retraités, de chefs d'entreprises, d'indépendants et d'agriculteurs.

Plus large éventail dans les EPCI urbains

Le territoire lorrain peut globalement être décrit par quatre types d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

Des EPCI aux revenus élevés mais dispersés. Il s'agit essentiellement d'EPCI formés de grandes villes et de leurs communes environnantes. La Communauté Urbaine du Grand Nancy, la Communauté d'Agglomération de Metz Métro-

pole, la Communauté de communes (CC) de Maizières-lès-Metz, la CC de Bar-le-Duc sont parmi les 29 EPCI de ce groupe. Des ménages très aisés y côtoient des ménages très modestes, l'écart de revenus pouvant aller de 1 à 9 entre les deux. Une situation qui s'explique par la présence dans ces territoires de secteurs d'activité rémunérateurs mais aussi de logements sociaux.

Des EPCI aux revenus salariés, plutôt élevés mais peu dispersés. Ces 26 EPCI composent une zone qui englobe la large vallée de la Moselle, part de la CC du Saintois au Vermois (au sud de Nancy) et va jusqu'à la frontière allemande (CC des Trois Frontières, CC du Bouzonvillois, CC de la Houve). Elle comprend également des EPCI frontaliers autour de Sarreguemines (CC de Rohrbach-lès-Bitche, CC de Volmunster) et des EPCI jouxtant les villes vosgiennes d'Épinal et de Saint-Dié-des-Vosges. Nombre d'entre eux ont une vocation résidentielle pour les cadres et les professions intellectuelles supérieures qui sont autant de contribuables à hauts revenus.

Un troisième ensemble est constitué par des EPCI dont les ménages ont des revenus relativement peu dispersés et où le rapport interdéciles est le plus souvent égal à 3 ou 4 et se rapproche quelquefois de la moyenne lorraine qui est de 5. Dans ces 58 EPCI, le revenu médian s'échelonne de 12 000 eu-

ros (CC du Pays de la Haute Vezouze) à 16 400 euros (CC de la Fave et de la Meurthe). Au-delà de 16 500 euros, on n'y trouve plus que des EPCI assez homogènes (rapport interdéciles oscillant autour de 3,5).

Enfin, on trouve des EPCI aux revenus plutôt faibles et où la part des revenus tirés des bénéfices, retraites et pensions est plus importante qu'ailleurs. Ces 17 EPCI sont avant tout ruraux et beaucoup sont situés aux franges de la région, dans l'ouest et le sud de la Meuse, le sud-ouest des Vosges, loin des zones de croissance de la région. Ils incluent aussi la CC de la Vezouze et la CC du Badonvillois en Meurthe-et-Moselle. Mais aucune structure intercommunale de Moselle n'entre dans ce cas de figure.

50-59 ans : toujours les revenus les plus élevés

Comme en 2001, les ménages lorrains dont le référent est âgé de 50 à 59 ans, sont ceux qui déclarent le revenu médian le plus élevé : 17 590 euros par UC. La région suit en cela la tendance nationale, les revenus étant croissants avec l'âge jusqu'à cette tranche d'âge.

Si la part des ménages imposés sur le revenu a légèrement baissé entre 2001 et 2003, les disparités entre ménages sont restées stables puisque le rapport interdéciles n'a augmenté que d'un dixième de point sur la période.

Une moindre dispersion des revenus en Lorraine

2003	Nombre de ménages fiscaux	Part des ménages imposés (%)	Revenu fiscal par unité de consommation (UC)				Structure du revenu fiscal (%)	
			Revenu médian (1)	Seuil des bas revenus (2)	Seuil des hauts revenus (3)	Rapport hauts revenus/bas revenus (4)	Part des revenus d'activité (5)	Part des pensions, retraites et rentes
Meurthe-et-Moselle	282 690	56,7	15 090	5 480	29 010	5,3	76,3	23,7
Meuse	76 320	52,5	13 960	5 920	25 810	4,4	75,0	25,0
Moselle	391 720	55,5	14 830	5 740	28 310	4,9	77,0	23,0
Vosges	153 260	54,4	14 290	6 070	26 340	4,3	75,2	24,8
Lorraine	903 990	55,4	14 730	5 750	28 000	4,9	67,3	23,7
France de province	19 478 000	57,4	14 930	5 780	29 140	5,0	75,7	24,3
France métropolitaine	23 957 000	60,2	15 450	5 766	31 440	5,5	77,4	22,6

(1) 50% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur à ce seuil

(2) 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC inférieur à ce seuil (1er décile)

(3) 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC supérieur à ce seuil (9ème décile)

(4) Rapport interdéciles : rapport entre le 9ème et le 1er décile

(5) Revenus salariaux et revenus des professions non salariées

Source : Insee-DGI - Revenus fiscaux des ménages en 2003

Toutefois, des disparités de revenus existent selon l'âge du référent du ménage. Elles sont maximales pour les moins de 30 ans et décroissent par la suite. Pour les 30-40 ans, l'écart entre hauts revenus et bas revenus est plus élevé en Lorraine qu'en France, notamment en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. Au-delà de 40 ans, le phénomène s'inverse et l'éventail des revenus est plus réduit en Lorraine qu'en France, y compris pour les 50-59 ans, âge où certains sont en retraite ou préretraite alors que d'autres sont au summum de leur carrière et donc de leur salaire. Cette évolution est valable pour les quatre départements lorrains

Avertissement :

Le travail frontalier est un facteur important dans la logique résidentielle du nord de la région. En 2003, 80 000 Lorrains partent travailler chaque jour au Luxembourg, en Allemagne ou en Belgique où existent des régimes fiscaux différents du nôtre, caractérisés par une imposition à la source, donnant lieu par la suite à une absence de déclaration en France. Ils conduisent à une sous-estimation notable des revenus perçus par les Lorrains qui vivent le long des frontières. Cette situation nécessite d'interpréter les chiffres des zones concernées avec prudence.

tant en 2001 qu'en 2003 et avec l'âge croissant du chef de ménage, les différences de disparités entre départements s'estompent.

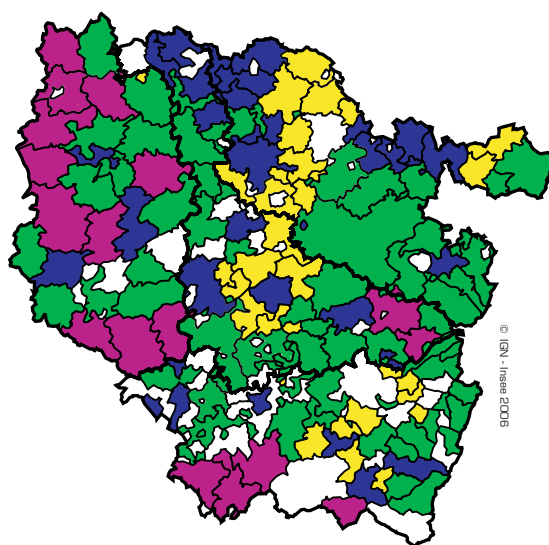
Par ailleurs, le revenu dépend également de la taille du ménage. Comme dans la France de province, ce sont les ménages

de trois personnes qui disposent du revenu le plus élevé. Mais quelle que soit la taille du ménage, l'éventail des revenus des ménages en Lorraine est moins dispersé que celui de la France de province.

■ Jean-Philippe THANRY

Revenus élevés mais dispersés dans les EPCI urbains

Revenus fiscaux médians des ménages par EPCI



Méthode :

Pour constituer des groupes d'EPCI dont les caractéristiques sont voisines, il a été réalisé une classification ascendante hiérarchique et une analyse en composantes principales. Les variables d'analyse sont :

- la part des salaires,
- la part des bénéfices,
- la part des revenus autres,
- la part des pensions, retraites et rentes,
- le rapport interdéciles
- le revenu fiscal médian par Unité de Consommation (UC).

Quatre types d'EPCI

- Forte dispersion autour de revenus médians plutôt élevés (372 communes)
- Peu de dispersion autour de revenus médians plutôt élevés. Part des revenus salariaux élevée (308 communes)
- Revenus peu dispersés (1 014 communes)
- Revenus médians plutôt faibles. Parts des pensions, retraites et bénéfices plus significatives qu'ailleurs (338 communes)
- Secret statistique (83 communes) ou communes hors EPCI (225 communes)

Source : Insee - DGI, Revenus fiscaux des ménages en 2003

L'Insee diffuse depuis 2003 de nouvelles statistiques locales sur les revenus, qu'il établit à partir des fichiers des déclarations de revenus et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts (DGI). Les indicateurs diffusés permettent de décrire le niveau et les disparités des revenus des ménages à travers leur médiane et les déciles, ainsi que la composition du revenu.

En France métropolitaine, les ménages fiscaux retenus représentent 95% des ménages, au sens du recensement.

Le revenu déclaré aux services fiscaux, plus simplement appelé revenu fiscal, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus, avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficit des indépendants, comprenant les bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que le RMI et le minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe et devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

EPCI : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines (CU), les communautés d'agglomération (CA), les communautés de communes (CC), les syndicats d'agglomération nouvelle, les syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI. Au 1er janvier 2005, il y a 141 EPCI en Lorraine.

Behren-lès-Forbach : des ménages parmi les plus pauvres de France

En Lorraine, les ménages de Behren-lès-Forbach se distinguent par un niveau de revenu médian particulièrement bas : 9 430 euros. Dans la région, seules deux communes enregistrent un niveau inférieur.

Au niveau national, Behren-lès-Forbach conserve ce triste palmarès puisque parmi les communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine, seules six sont moins bien classées qu'elle. Déjà Zone urbaine sensible (ZUS) depuis 1996, la commune sera Zone franche urbaine (ZFU) à partir du 1^{er} août 2006.

Savoir plus :

- En Lorraine : des écarts de revenus parmi les plus faibles - Économie Lorraine n° 24 - avril 2005.

- Site Internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

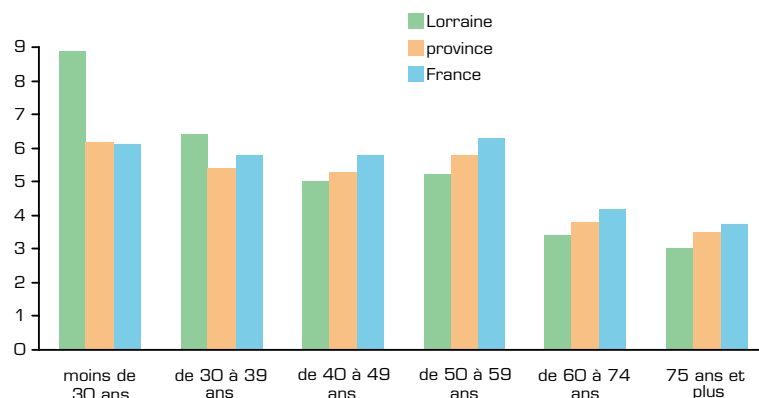
Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2006

Forte dispersion des revenus pour les moins de 30 ans

Dispersion des revenus fiscaux des ménages selon l'âge de la personne de référence



Source : Insee - DGI, Revenus fiscaux des ménages en 2003

Des ménages plus aisés en banlieue que dans les villes-centres

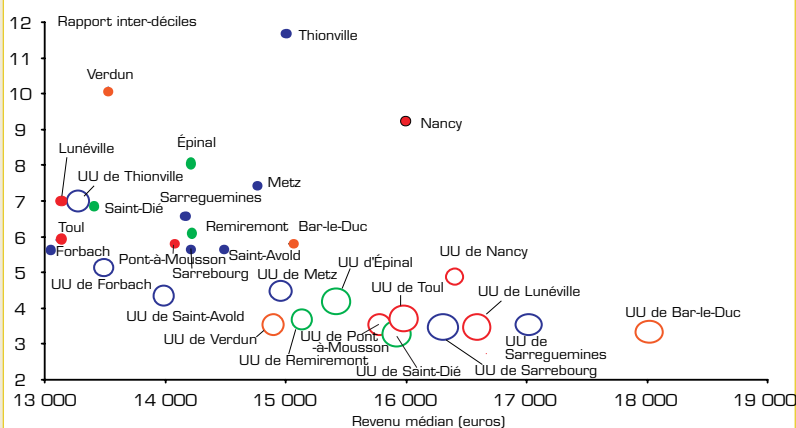
Au sein des grandes agglomérations de la région, des disparités de revenus importantes apparaissent au sein des villes-centres, et entre les villes-centres et leur banlieue.

Ainsi, Nancy accueille davantage de populations hétérogènes que sa périphérie.

Par ailleurs, le revenu médian par UC est presque toujours plus faible dans les villes-centres que dans leur banlieue. Dans l'agglomération de Lunéville par exemple, le revenu médian des ménages de la ville-centre est inférieur de 3 400 euros à celui des ménages résidant dans le reste de l'agglomération. La même situation s'observe à Sarrebourg, Saint-Dié-des-Vosges, Toul, Sarreguemines et Bar-le-Duc avec des écarts de 2 000 à 3 000 euros au détriment de la ville-centre. Seule dans la région, l'agglomération de Thionville affiche un résultat inverse : le revenu médian de la ville-centre (15 000 euros) est supérieur à celui des communes du reste de son agglomération (13 200 euros).

3 400 euros d'écart entre les ménages de Lunéville et ceux du reste de l'agglomération

Revenu médian et dispersion dans les principales villes lorraines
et le reste de leur agglomération



Source : Insee - DGI, Revenus fiscaux des ménages en 2003

Guide de lecture :

Le revenu médian des ménages de Lunéville est de 13 200 euros par UC et par an, contre 16 600 pour les ménages résidant dans le reste de l'agglomération (UU : unité urbaine). Mais à Lunéville, la dispersion des revenus est plus forte. Il existe un écart de 1 à 7 entre les 10% des ménages les plus riches et les 10% des ménages les plus pauvres. En revanche, cet écart n'est que de 1 à 3,5 parmi les ménages du reste de l'agglomération.